



Préjudice moral, avis et recours possibles

Par **chatenet**, le **01/03/2018** à **16:22**

Je suis saisonnière en Savoie pour la deuxième saison dans un chalet de collectivité où je suis cuisinière et je travaille avec un collègue, salarié comme moi de l'association qui gère le chalet. Mon collègue est "gérant" mais est très peu pertinent dans son travail, je le forme depuis que je suis là mais il n'avance pas. Il est par ailleurs manipulateur et complique mon travail. Nous étions ensemble l'année dernière mais il accepte mal que je l'ai quitté et la cohabitation est de plus en plus éprouvante. rnNos employeurs ne sont pas présents, c'est une famille qui se déchire pour la gestion du lieu. Les personnes qui l'ont embauché le soutiennent inconditionnellement, sans porter intérêt à ma vision de la situation. Le nouveau président lui, essaie de reprendre les rênes et a, de manière tout à fait justifiée à mon sens (mécontentement argumenté d'un client) signifié un avertissement à mon collègue. rnJe me sens victime de préjudice moral, tant au quotidien, mon travail étant rendu encore plus difficile qu'il ne l'est déjà, que psychologiquement car toutes les situations sont retournées contre moi.rnQue puis-je faire ?

Par **morobar**, le **01/03/2018** à **17:59**

Bonjour,rnIl ne s'agit pas d'un préjudice moral, mais d'une situation de harcèlement moral, peut-être.rnSinon il s'agit de constater une ambiance pourrie.rnVoir ici:rn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2354>